

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



A.R.C.M ASSOCIATION RENAISSANCE LA CHAUX MONTGROS

La Garde
11 route de Champclos
63270 Sallèdes
04 73 69 23 18

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de
Mairie de Sallèdes



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Château de la Chaux Montgros

Sallèdes (63)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © A.R.C.M. - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

En plein cœur du **Comté d'Auvergne**, le **Château de La Chaux Mont gros** dresse sa silhouette au plus haut d'un escalier monumental qui permet l'accès aux terrasses. Le Château est une construction **charnière** entre « **Château-forteresse médiévale** » et « **Château-grande résidence rurale** », une construction Renaissance **d'influence italienne** du début du XVI^e qui constitue un monument **majeur unique en Auvergne**, voire vraisemblablement en France.

Les Inspecteurs Généraux des Monuments Historiques parlent à l'époque d'un « **ensemble de grand intérêt, témoignage superbe de la Renaissance auvergnate, un projet architectural d'envergure dû à un maître très grand savant** ». **Il sera classé MH en mai 2000.**

En 2010, après 2 tentatives dans les années 70 et 90, l'A.R.C.M., Association animée par des bénévoles passionnés, reprend le chantier abandonné avec la volonté et la ferme intention d'agir en urgence pour le sauver.

TRAVAUX EFFECTUES

Les opérations, conduites sous l'autorité de la **D.R.A.C.** constituent la **Première Souscription « sauvetage, la mise en sécurité et la mise hors d'eau de l'édifice »**. Une **structure tubulaire** a été installée autour du Château pour recevoir une **couverture provisoire en tôles**; l'ensemble des **ouvrages intérieurs en état de péril** ont été **étayés**, il a été procédé à la **purge des arases** et à l'**évacuation des gravois accumulés**. Aujourd'hui, il est urgent de reprendre les travaux, et, alors que le transfert du Château du **secteur privé** au **secteur public** devient une réalité, la « **Mission BERN** » dans laquelle nous avons été sélectionnés, nous viendra en aide pour le financement.

PROJET DE RESTAURATION DEUXIEME PHASE

Cette **deuxième Souscription** servira à la restauration complète **des toitures du château**.

Montant des travaux	1 672 164 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Début 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du **Château de la Chaux Montgros**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/3239
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Château de la Chaux Montgros

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © A.R.C.M. et Joël DAMAZÉ